



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Périgueux, le 25 avril 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Accueil de réfugiés ukrainiens en Dordogne**

La situation que subit l'Ukraine depuis le 24 février 2022 a poussé à l'exil plusieurs centaines de milliers de personnes, dont de nombreuses familles, majoritairement des femmes et des enfants.

Les services de l'État en Dordogne sont pleinement mobilisés en lien avec l'Union des maires et le Conseil Départemental pour organiser l'arrivée des ressortissants ukrainiens et faire face à leurs besoins de prise en charge.

L'association APARE (Association Périgourdine d'Action et de Recherche sur l'Exclusion), chargée par la préfecture de gérer la plateforme pour l'accueil de ces réfugiés a accueilli **depuis le début du mois de mars 401 ressortissants ukrainiens.**

Elle a procédé à une première évaluation des besoins des personnes et les a orientés vers les services de l'État et l'ensemble des partenaires concernés pour l'ouverture des droits en matière :

- de séjour (autorisation provisoire de séjour)
- d'allocation pour bénéficiaire de la protection temporaire
- d'assurance maladie et d'accès aux soins
- d'emploi
- d'hébergement
- de ravitaillement (géré par le conseil départemental de la Dordogne)
- de scolarisation

A ce jour, 112 élèves ont été scolarisés et sont suivis par les services de l'éducation nationale :

- 25 en école maternelle
- 53 en école élémentaire
- 30 en collège
- 4 en lycée

**Vendredi 22 avril 2022, 26 personnes sont arrivées** par bus depuis Paris. Elles sont accueillies pour un premier hébergement dans l'établissement public départemental de Clairvivre à Salagnac où une première évaluation de leurs besoins est réalisée. L'ouverture de leurs droits sera réalisée dans les mêmes conditions que les réfugiés passés par la plateforme d'accueil de l'APARE.

Dans les jours qui viennent, l'appariement avec les hébergements vides recensés sera réalisé pour permettre un accueil de plus longue durée.

Le préfet de la Dordogne remercie les services de l'État, les collectivités territoriales et les associations qui ont permis l'accueil des réfugiés Ukrainiens en Dordogne.

